

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat

« Assistanat en Maîtrise d'Ouvrage Immobilière » (68h)

La certification labellisée par l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées a été créée pour répondre aux évolutions du métier d'assistanat à la maîtrise d'ouvrage. En matière de maîtrise d'ouvrage et plus particulièrement celle rattachée à l'habitat social, la multitude d'interlocuteurs que constitue l'écosystème de la construction complexifie l'exercice du métier. Les difficultés résident tant à l'interne qu'à l'externe. Les assistant(e)s doivent gérer des situations complexes dans des délais contraints ponctués par le projet et apporter des préconisations avant la décision de l'expert.

Les six modules de formation fournissent une photographie complète et détaillée de l'assistanat en maîtrise d'ouvrage immobilière aujourd'hui ; ils abordent successivement l'ensemble des thématiques pour rester efficient dans son métier.

Sélection des candidats		
Module 1	MISSIONS D'ASSISTANAT EN MAITRISE D'OUVRAGE IMMOBILIERE	16 octobre 2026
Module 2	LA PLACE ET LE ROLE DES ACTEURS D'UN PROJET D'HABITAT SOCIAL	25-26-27 novembre 2026
Module 3	LES DIFFERENTES PHASES D'UN PROJET DE BATIMENT EN NEUF ET EN REHABILITATION	14-15 janvier 2027
Module 4	LES FINANCEMENTS D'UN LOGEMENT	4 février 2027
Module 5	LA REGLEMENTATION APPLICABLE AUX DIFFERENTES ETAPES D'UN PROJET	2-3 mars 2027
Module 6	ANALYSE D'UNE ETUDE DE CAS D'UN PROGRAMME IMMOBILIER ET SOUTENANCE DEVANT JURY	1 ^{er} avril 2027
Module 7	SYNTHESE ET TRANSFERT EN SITUATION DE TRAVAIL	29 juin 2027

Modalités de sélection des candidats

Pour ce certificat, Ponts Formation Conseil (PFC), Formation continue de l'ENPC vise un public composé de candidat(e)s répondant aux prérequis d'admissibilités suivants :

- avoir occupé ou occuper un poste correspondant aux métiers de l'assistanat (NSF 324, NSF 340P) et
- avoir une ancienneté comprise entre 6 mois et 5 ans dans le domaine du logement social.

Coût et financement de la formation

- Coût total de la certification 5 900,00 € HT soit 7 080,00 € TTC par salarié (suivi des 7 modules + 2 sessions en distanciel de préparation à la soutenance orale)

Les dispositifs de formation peuvent être financés par :

- ✓ **L'employeur du candidat**
- ✓ **Le CPF du candidat** : [Certificat Assistanat en maîtrise d'ouvrage immobilière : certificat d'établissement de l'Ecole des Ponts et Chaussées](#) – Procédure à compléter en amont.
- ✓ **L'OPCO de l'employeur**
 - 100 % ou une partie de la formation prise en charge par l'OPCO

Le reste des frais pédagogiques du parcours est à la charge de l'employeur si et seulement si celui-ci valide le besoin de formation de son salarié.

Composition du dossier de candidature

Le recrutement des candidat(e)s se fait sur dossier comprenant :

- ✓ Le détail des formations (initiales et continues) suivies par le/la candidat(e),



PROGRAMME DE FORMATION

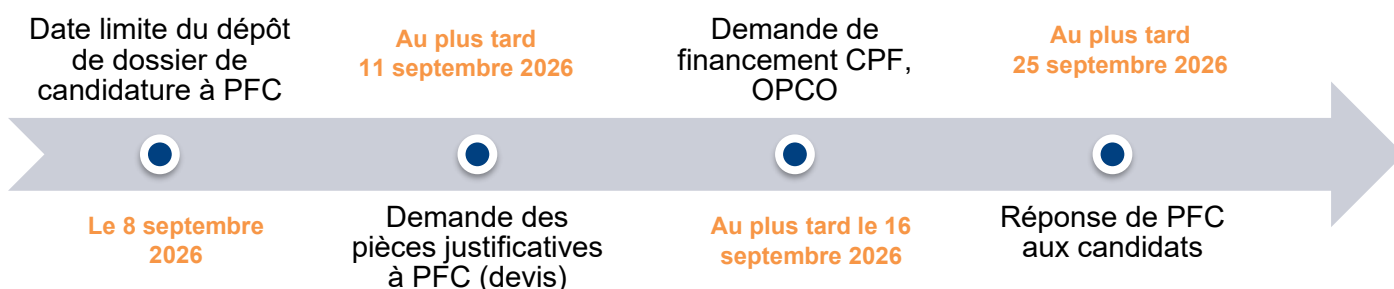
Certificat

« Assistanat en Maîtrise d'Ouvrage Immobilière » (68h)

- ✓ L'expérience professionnelle (CV),
- ✓ Une lettre de motivation exposant la cohérence du projet professionnel.

Ce dossier est complété, le cas échéant, par des échanges entre le responsable de programme et le/la candidat(e) pour s'assurer du niveau, de la motivation et de l'adéquation entre le programme et le projet professionnel du candidat.

Rétroplanning du montage administratif-financier



Réponse de PFC faite au candidat : par courriel au candidat avec copie au RH de l'entreprise

Évaluation des stagiaires en vue de l'obtention du certificat

La délivrance du certificat est prononcée après avis du jury et sur délibération de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

L'évaluation portera sur :

- Les modalités d'évaluation de chaque module du certificat sont assurées par une note de développement en intersession M1 et M2 ainsi que des QCM à l'issue des autres modules de formation.
- D'un examen final à l'issue du cursus de formation :
 - Un dossier professionnel sera remis au candidat. Après en avoir pris connaissance, il devra y repérer les anomalies.
 - Dans un second temps, les anomalies relevées seront analysées et un correctif sera proposé en lien avec les différents modules de la formation.
 - A l'issue, le travail d'analyse sera présenté devant le jury.
 - Un temps de questions/réponses avec le jury.

La délivrance du certificat est prononcée après proposition du jury :

Le jury est composé à minima de 3 personnes et peut réunir jusqu'à 4 personnes ayant les profils suivants :

- un professionnel chef de projet d'opération immobilière ou chef de projet construction en exercice ou ayant exercé connaissant les besoins du secteur et des métiers. Il sera recruté sur expérience professionnelle d'au moins 5 ans Et/ou
- un responsable pédagogique de l'ENPC ou de Ponts Formation Conseil ayant une connaissance des besoins du secteur de la construction et/ou une expertise en ingénierie pédagogique.

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat **« Assistanat en Maîtrise d'Ouvrage Immobilière » (68h)**

Les conditions d'obtention du certificat « Assistanat en maîtrise d'Ouvrage Immobilière » :

Les notes sont réparties comme suit :

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Examen	Module 6
Missions d'assistanat en maîtrise d'ouvrage immobilière	La place et le rôle des acteurs d'un projet d'habitat social	Les différentes phases d'un projet de bâtiment en neuf et en réhabilitation	Les financements d'un logement	La réglementation applicable aux différentes étapes d'un projet	Analyse d'une étude de cas d'un programme immobilier et soutenance devant jury	Synthèse et transfert en situation de travail
50 %					50 %	Pas d'évaluation

Le candidat doit obtenir une note globale supérieure ou égale à 10/20 « dix sur vingt » pour obtenir le certificat.

Cette note prend en compte les éléments suivants :

- 1) La moyenne des notes obtenues lors des épreuves en cours de formation. Cette moyenne représente 50% de la note globale.
- 2) Note obtenue lors de l'épreuve finale. Cette note représente 50% de la note finale.

De plus, toute note inférieure à 6 « six » à l'épreuve finale ne permet pas d'obtenir le certificat.

La certification définitive est soumise à la validation du Comité d'Enseignement et de Recherche de l'Ecole des Ponts qui se réunira dans le trimestre suivant le jury.

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat « Assistanat en Maîtrise d'Ouvrage Immobilière » (68h)

MODULE N° 1	DUREE (en heures)	7
--------------------	--------------------------	----------

INTITULE DU MODULE
MISSIONS D'ASSISTANAT EN MAITRISE D'OUVRAGE IMMOBILIERE

PUBLIC CIBLE
Salariés au sein des organismes de logement social, en particulier : l'assistant Construction, l'assistant de Service, l'assistant Technique. Ce module peut également être ouvert à d'autres profils au sein de l'entreprise.

OBJECTIFS DU MODULE
Identifier la place de l'assistanat dans un projet de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment et rappeler le rôle d'interface de l'assistanat entre le manager et les autres acteurs du projet de la maîtrise d'ouvrage. Identifier les grandes évolutions du bâtiment.

COMPETENCES A METTRE EN OEUVRE A L'ISSUE DU MODULE
- Identifier sa place et son rôle au sein de son service - Distinguer les rôles attribués aux assistants en charge de la construction et de la réhabilitation

INTITULE	INTERVENANT	DUREE
1. Présentation générale du certificat, des contenus des différents modules. Organisation et méthodologie de travail	Laurent BOULEUX	1:00
2. L'évolution du bâtiment et valeurs ajoutées de l'assistant dans un projet de bâtiment	Laurent BOULEUX	2:00
3. Le code de la construction	Laurent BOULEUX	1:00
4. Les phases d'un projet de bâtiment	Laurent BOULEUX	1:00
5. La place de l'assistant dans un projet de bâtiment	Laurent BOULEUX	1:00
6. La planification	Laurent BOULEUX	1:00
DUREE TOTALE		7 :00

Les thèmes présentés intègrent des exercices pratiques, études de cas et témoignages internes et externes.

MODALITES D'EVALUATION DES STAGIAIRES POUR CE MODULE
Evaluation continue à vocation certifiante : rédaction d'une note de synthèse portant sur la place et le rôle de la MOA à travers la présentation à un interlocuteur d'une opération de bâtiment.

Ce premier module est l'occasion d'exposer le rôle et les missions d'un assistant en maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'identifier le cadre général d'intervention de ses missions et le périmètre rattaché en lien les interlocuteurs internes.

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat « Assistanat en Maîtrise d'Ouvrage Immobilière » (68h)

MODULE N° 2	DUREE (en heures)	21
--------------------	--------------------------	-----------

INTITULE DU MODULE
LA PLACE ET LE ROLE DES ACTEURS D'UN PROJET D'HABITAT SOCIAL

PUBLIC CIBLE
Salariés au sein des organismes de logement social, en particulier : l'assistant Construction, l'assistant de Service, l'assistant Technique. Ce module peut également être ouvert à d'autres profils au sein de l'entreprise.

OBJECTIFS DU MODULE
Identifier et définir le périmètre de responsabilité des différents intervenants dans un programme de construction ou de réhabilitation

COMPETENCES A METTRE EN OEUVRE A L'ISSUE DU MODULE
- Définir le rôle détenu par chacun des acteurs de la construction - Identifier le périmètre de responsabilité de l'ensemble des parties prenantes

INTITULE	INTERVENANT	DUREE
1. Le maître d'ouvrage : composantes, rôles et responsabilités	Raphaël CLAUDE	3:00
2. Le MOA et ses relations avec ses principaux partenaires	Raphaël CLAUDE	1:00
3. Le maître d'œuvre : composantes, rôles et responsabilités	Raphaël CLAUDE	3:00
4. Les entreprises et les groupements : composantes, rôles et responsabilités	Raphaël CLAUDE	3:00
5. Les autres partenaires de la construction : composantes, rôles et responsabilités	Raphaël CLAUDE	2:30
6. Etudes de cas et travaux en sous-groupe	Raphaël CLAUDE Témoignage	7:00
DUREE TOTALE		21 :00

Les thèmes présentés intègrent des exercices pratiques, études de cas et témoignages.

MODALITES D'EVALUATION DES STAGIAIRES POUR CE MODULE
Evaluation continue à vocation certifiante : Questionnaire à choix multiple sur le rôle et la place des parties prenantes

L'objectif du deuxième module est d'identifier le périmètre de responsabilité de l'ensemble des parties prenantes et de définir le rôle détenu par chacun des acteurs de la construction.

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat « Assistanat en Maîtrise d'Ouvrage Immobilière » (68h)

MODULE N° 3	DUREE (en heures)	14
--------------------	--------------------------	-----------

INTITULE DU MODULE
LES DIFFERENTES PHASES D'UN PROJET DE BATIMENT EN NEUF ET EN REHABILITATION

PUBLIC CIBLE
Salariés au sein des organismes de logement social, en particulier : l'assistant Construction, l'assistant de Service, l'assistant Technique. Ce module peut également être ouvert à d'autres profils au sein de l'entreprise.

OBJECTIFS DU MODULE
Comprendre et identifier les différentes phases d'un projet de bâtiment en analysant la documentation utile aux différentes étapes d'une opération.

COMPETENCES A METTRE EN OEUVRE A L'ISSUE DU MODULE
- Distinguer les différentes étapes d'une opération - Prendre en charge la documentation rattachée

INTITULE	INTERVENANT	DUREE
1. Introduction du module et présentation de l'évaluation	Marie-Françoise LOLL	0:30
2. Les études amont, diagnostic et faisabilité	Marie-Françoise LOLL	1:30
3. La sélection des maîtres d'œuvre et autres intervenants	Marie-Françoise LOLL	2:00
4. Les études de projet et les autorisations	Marie-Françoise LOLL	2:30
5. Présentation de la maquette numérique ou BIM	Marie-Françoise LOLL	0:30
6. La planification et le suivi	Marie-Françoise LOLL	1:30
7. La sélection des entreprises	Marie-Françoise LOLL	2:30
8. Le suivi de chantier et la réception	Marie-Françoise LOLL	2:00
9. Évaluation de fin de module	Marie-Françoise LOLL	1:00
DUREE TOTALE		14 :00

Les thèmes présentés intègrent des exercices pratiques, études de cas et témoignages.

MODALITES D'EVALUATION DES STAGIAIRES POUR CE MODULE
Evaluation continue à vocation certifiante : Questions fermées et ouvertes portant sur les différentes étapes d'une opération.

Dans le troisième module, les stagiaires identifient les étapes d'un projet et les parties prenantes. Il doit permettre de capitaliser l'expertise nécessaire autour des étapes du projet mais également la place et le rôle des acteurs associés.

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat

« Assistanat en Maîtrise d'Ouvrage Immobilière » (68h)

MODULE N° 4	DUREE (en heures)	7
-------------	-------------------	---

INTITULE DU MODULE
LES FINANCEMENTS DU LOGEMENT

PUBLIC CIBLE
Salariés au sein des organismes de logement social, en particulier : l'assistant Construction, l'assistant de Service, l'assistant Technique. Ce module peut également être ouvert à d'autres profils au sein de l'entreprise.

OBJECTIFS DU MODULE
Gérer les coûts des différentes étapes du projet en sélectionnant et en appliquant la démarche de financement d'un projet locatif et d'accession sociale ainsi que les aides et la politique en vigueur.

COMPETENCES A METTRE EN OEUVRE A L'ISSUE DU MODULE
• Identifier le circuit de financement d'un projet locatif et d'accession sociale • Comprendre la structuration des aides et de la politique en vigueur • Gérer les coûts aux différentes étapes du projet

INTITULE	INTERVENANT	DUREE
1. Le circuit du financement locatif	Frédéric NOBLE	1:30
2. Le circuit du financement de l'accession sociale	Frédéric NOBLE	0:30
3. Les mécanismes et la politique des aides Les postes de cout d'un projet Le montage financier d'un projet	Frédéric NOBLE	2 :30
4. Présentation et appropriation des outils internes	Vienna GIAMMARI	1 :15
5. QCM et correction de celui-ci	Frédéric NOBLE	1 :15
DUREE TOTALE		7 :00

Les thèmes présentés intègrent des exercices pratiques, études de cas et témoignages.

MODALITES D'EVALUATION DES STAGIAIRES POUR CE MODULE
Evaluation continue à vocation certifiante : Questionnaire à choix multiple portant sur les catégories de financement et les acteurs associés.

L'objectif du quatrième module est d'identifier le circuit de financement d'un projet locatif et d'accession sociale et de comprendre la structuration des aides et de la politique en vigueur afin de gérer les coûts aux différentes étapes du projet.

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat « Assistanat en Maîtrise d'Ouvrage Immobilière » (68h)

MODULE N° 5	DUREE (en heures)	14
-------------	-------------------	----

INTITULE ET CATEGORIE DU MODULE
LA REGLEMENTATION APPLICABLE AUX DIFFERENTES ETAPES D'UN PROJET
PUBLIC CIBLE
Salariés au sein des organismes de logement social, en particulier : l'assistant Construction, l'assistant de Service, l'assistant Technique. Ce module peut également être ouvert à d'autres profils au sein de l'entreprise.
OBJECTIFS DU MODULE
Appréhender la responsabilité d'un maître d'ouvrage en phase programmation et reconnaître les dispositions réglementaires propres à chaque opération.

COMPETENCES A METTRE EN OEUVRE A L'ISSUE DU MODULE
- Distinguer les éléments d'un programme - Adopter la bonne démarche d'application de la réglementation

INTITULE	INTERVENANT	DUREE
1. Présentation de la loi MOP (diapos 1 à 18)	Me Cécile BENOÎT-RENAUDIN	J1 2h00
2. Présentation des missions de maîtrise d'œuvre (46 à 57 / 62, 64 à 67) et procédures de choix (99 à 116)	Me Cécile BENOÎT-RENAUDIN	J1 1h00
3. Programmation et évolution dans les études (jusqu'à l'APD) (19 à 24 + 82 et 83)	Me Cécile BENOÎT-RENAUDIN	J1 1h30
4. Exercice d'application sur la mécanique du marché d'ingénierie	Me Cécile BENOÎT-RENAUDIN	J1 0h30
5. Le marché d'ingénierie pendant la phase travaux	Me Cécile BENOÎT-RENAUDIN	J1 2h00
6. Exercice d'application sur le respect des coûts	Me Cécile BENOÎT-RENAUDIN	J1 0h30
7. La réglementation incendie	Laurent BOULEUX	J2 1h00
8. La réglementation handicap	Laurent BOULEUX	J2 1h00
9. Le contexte de développement durable	Laurent BOULEUX	J2 1h00
10. Les réglementations thermiques	Laurent BOULEUX	J2 1h30
11. Témoignage du juriste : droits et devoirs des locataires, les obligations du propriétaire bailleur et le processus des achats	Témoignage	J2 1h00
12. Evaluation du module : quiz	Laurent BOULEUX	J2 1h00

Les thèmes présentés intègrent des exercices pratiques, études de cas et témoignages.

MODALITES D'EVALUATION DES STAGIAIRES POUR CE MODULE
Evaluation continue à vocation certifiante : Questions fermées et ouvertes portant sur les grands principes des réglementations s'appliquant au bâtiment
Ce module 5 vise à apporter un socle théorique et pratique sur les aspects réglementaires et financiers en lien avec les spécificités de leur environnement (locatif et accession sociale).



PROGRAMME DE FORMATION

Certificat

« Assistanat en Maîtrise d'Ouvrage Immobilière » (68h)

MODULE N° 6	Examen	DUREE (en heures)	1
-------------	--------	-------------------	---

INTITULE ET CATEGORIE DU MODULE

Analyse d'une étude de cas d'un programme immobilier

PUBLIC CIBLE

Salariés au sein des organismes de logement social, en particulier : l'assistant Construction, l'assistant de Service, l'assistant Technique. Ce module peut également être ouvert à d'autres profils au sein de l'entreprise.

OBJECTIFS DU MODULE

- Procéder aux épreuves d'évaluation des compétences acquises
- Matérialiser la fin du cycle du certificat
- Donner du sens aux acquis et valoriser l'engagement des salariés

COMPETENCES A METTRE EN OEUVRE A L'ISSUE DU MODULE

Intégrer l'ensemble des connaissances et compétences acquises lors du processus de professionnalisation

INTITULE	INTERVENANT	DUREE
1. Etude de cas devant jury	Jury de 3 à 4 personnes	1:00
DUREE TOTALE		1 :00

MODALITES D'EVALUATION DES STAGIAIRES POUR CE MODULE

Evaluation finale : Dossier professionnel permettant d'analyser des anomalies relevant des différents modules étudiés.
Exposé devant le jury et questions/réponses avec le candidat.

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat

« Assistanat en Maîtrise d'Ouvrage Immobilière » (68h)

MODULE N° 7	DUREE (en heures)	4
--------------------	--------------------------	----------

INTITULE ET CATEGORIE DU MODULE
SYNTHESE ET TRANSFERT EN SITUATION DE TRAVAIL

PUBLIC CIBLE
Salariés au sein des organismes de logement social, en particulier : l'assistant Construction, l'assistant de Service, l'assistant Technique. Ce module peut également être ouvert à d'autres profils au sein de l'entreprise.

OBJECTIFS DU MODULE
- Synthétiser les sujets vus dans chaque module - Valoriser ses acquis professionnels dans le contexte du travail

COMPETENCES A METTRE EN OEUVRE A L'ISSUE DU MODULE
Intégrer l'ensemble des connaissances et compétences acquises lors du processus de professionnalisation

INTITULE	INTERVENANT	DUREE
1. Synthèse et rétrospective	Laurent BOULEUX	1:30
2. Travail en sous-groupe et individuel	Laurent BOULEUX	1:30
3. Cérémonie de remise des certificats		1:00
DUREE TOTALE		4:00

Les thèmes présentés intègrent des exercices pratiques.

MODALITES D'EVALUATION DES STAGIAIRES POUR CE MODULE
Pas d'évaluation